



Province de Québec
Municipalité de Chichester

Séance ordinaire du conseil municipal de Chichester tenue le 3 février 2025 à 19h00, tenue au bureau municipal.

À laquelle étaient présents, en personne, son Honneur le maire Donald Gagnon, les conseillers Neil Maloney, Corey Bissonnette, Louis Schryer, et Jacques Fleury.

La directrice générale, Alicia Jones, est présente.

Les conseillers Chrissy Ann Payne et Dustin Denault sont absents.

1. **Ouverture de la réunion**

Le maire Gagnon souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

2. **Adoption de l'ordre du jour**

014-25/02

Proposé par Louis Schryer d'accepter l'ordre du jour tel que présenté et amendé.
Adopté

3. **Conflit d'intérêts (le cas échéant)**

Aucun.

4. **Adoption du procès-verbal**

015-25/02

Proposé par Neil Maloney que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 13 janvier 2025 soit adopté.

Adopté

5. **Visiteurs**

Aucune.

6. **Rapport MRC du maire**

Le maire déclare ne pas avoir de rapport.

7. **Rapports des comités**

Sécurité publique

Le conseiller Fleury, président du comité de sécurité publique, donne un rapport verbal.

Voirie & Environnement

Le maire Gagnon, président du comité Voirie et environnement, donne un rapport verbal.

016-25/02

Programme de bacs de recyclage

Proposé par Corey Bissonnette de procéder à l'acquisition des bacs nécessaires pour la collecte porte-à-porte des matières recyclables et de poursuivre les démarches avec la MRC de Pontiac ainsi qu'avec les municipalités voisines afin de planifier une solution économique pour desservir l'ensemble de la municipalité.

Adopté

Urbanisme et développement

Le conseiller Maloney, président du comité d'urbanisme et de développement, donne un rapport verbal.

Administration & Finances

Le conseiller Schryer, président du comité d'administration et des finances, donne un rapport verbal.

017-25/02

Règlement # 2025-001 – Règlement de taxation

ATTENDU QUE la municipalité est assujettie aux dispositions de l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale* ;

ATTENDU QU' une présentation du projet de règlement a été faite et qu'un avis de motion a été donné préalablement par Louis Schryer lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 janvier 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, les membres du conseil ont tous voté en faveur de l'adoption du présent règlement ;

Il est proposé par Louis Schryer, et résolu à l'unanimité, que le RÈGLEMENT # 2025-001 intitulé « Règlement relatif à l'imposition des taux de taxes foncières et de taxes de services pour l'exercice financier 2025 ainsi qu'aux modalités de perception » soit adopté.

Adopté

018-25/02

Partage de services

Proposé par Louis Schryer de continuer à partager des services avec la Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes, ainsi que d'explorer d'autres possibilités de services partagés, tel que présenté par le Comité de coopération intermunicipale.

Adopté

019-25/02

Appui et Contribution Financière au Projet de Développement Résidentiel

ATTENDU QUE la Municipalité de Chichester reconnaît les besoins croissants en matière de logement dans la région et l'importance d'offrir des options résidentielles adéquates et abordables pour les familles, les aînés et les nouveaux résidents ;

ATTENDU QUE le projet de développement résidentiel proposé par Habitation de l'Outaouais métropolitain (HOM) en partenariat avec la Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes s'aligne avec les priorités de la Municipalité en matière de croissance communautaire, de développement économique et de bien-être social ;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE ce projet devrait contribuer à l'économie locale en augmentant la demande de biens et de services, bénéficiant ainsi aux entreprises, aux infrastructures et aux services essentiels ;

ATTENDU QUE le développement offrira des solutions résidentielles essentielles, permettant aux familles de s'établir dans la région, aux aînés d'accéder à des logements adaptés à leurs besoins et aux nouveaux résidents de s'intégrer à la communauté ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chichester reconnaît les efforts déployés par l'OHO et la Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes pour faire avancer cette initiative importante ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chichester souhaite démontrer son engagement envers la réussite de ce projet en y apportant un soutien financier;

IL est proposé par le conseiller Neil Maloney et EST RÉSOLU QUE la Municipalité de Chichester exprime formellement son appui total au projet de développement résidentiel proposé par Habitation de l'Outaouais métropolitain (HOM) à L'Isle-aux-Allumettes et encourage tous les intervenants à faciliter la mise en œuvre réussie de cette initiative ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Municipalité de Chichester s'engage à une contribution financière de 2 500 \$ sur une période de dix (10) années, **conditionnelle à la réalisation de ce projet**, avec une allocation des fonds conforme à la planification budgétaire annuelle de la Municipalité ;

IL EST ENFIN RÉSOLU QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'Office d'Habitation de l'Outaouais, à la Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes ainsi qu'à toute autre partie concernée, afin de démontrer l'engagement de la Municipalité à soutenir le développement résidentiel dans la région.

Adopté

Loisirs, Récréation, Tourisme & Marketing

La conseillère Payne, présidente du comité Loisirs, récréation, tourisme et marketing, étant absente; le maire donne un rapport.

021-25/02

Entente de financement – Patrimoine Canadien

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité du Canton de Chichester a été informé de l'opportunité d'obtenir une subvention de 21 200,00\$ de Patrimoine Canadien, Gouvernement du Canada pour le financement des activités liées au 150e anniversaire de la construction du Canal de la Culbute, prévu le 28 juin 2025;

ATTENDU QUE l'article 2 du Décret 1852-2024 prévoit qu'une copie certifiée conforme de la résolution adoptée par le Conseil de l'organisme municipal pour autoriser la conclusion d'une entente doit être transmise à la ministre des Affaires municipales dans un délai de trente (30) jours suivant la signature de l'entente;

ATTENDU QUE le Conseil doit également confirmer que l'entente de subvention respecte les exigences du Décret 1852-2024, notamment qu'elle n'entrave en rien l'exercice des pouvoirs municipaux, en particulier en ce qui concerne la prise de règlements, l'administration, la gestion financière, la fourniture de services municipaux, ainsi que les élections et référendums municipaux et la participation publique;



No de résolution
ou annotation

Il est RÉSOLU que :

1. Le Conseil autorise la signature de l'accord de subvention, par la Directrice générale, avec Le Gouvernement du Canada pour le financement des activités liées au 150^e anniversaire de la construction du Canal de la Culbute, prévu le 28 juin 2025, en conformité avec les modalités du Décret 1852-2024.
2. Une copie certifiée conforme de cette résolution sera transmise à la ministre des Affaires municipales dans un délai de trente (30) jours suivant la signature de l'entente de subvention, conformément à l'article 2 du décret.
3. Le Conseil confirme que cette entente de subvention respecte les exigences du Décret 1852-2024 et n'a aucune incidence sur l'exercice des pouvoirs municipaux relatifs à la prise de règlements, à l'administration, à la gestion financière, à la fourniture de services municipaux, aux élections, aux référendums municipaux, ou à la participation publique.

Adopté

8. Questions du public

Aucun.

9. Présentation des comptes

022-25/02

Proposé par Corey Bissonnette que les factures soient payées selon la liste distribuée.

Adopté

10. Correspondance

Aucune.

11. Varia

Aucun.

12. Séance à huis clos

023-25/02

Proposé par Corey Bissonnette de procéder à une séance à huis clos, à 20 h 20.

Adopté

024-25/02

Proposé par Neil Maloney de revenir à la séance régulière en cours, à 20 h 30.

Adopté

025-25/02

Inspecteur municipal par intérim

Proposé par Louis Schryer de ratifier la nomination de Charles Gallant à titre d'inspecteur municipal par intérim pour la Municipalité de Chichester, en collaboration avec la Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes. Il accomplira toutes les tâches requises et assistera dans la formation de notre nouvel employé, tel que discuté.

Adopté

026-25/02

Inspecteur municipal

Proposé par Corey Bissonnette d'approuver l'embauche de Patrick Larochelle à titre d'inspecteur municipal pour la Municipalité de Chichester, en collaboration avec la Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes, tel que recommandé par le comité de sélection et d'embauche.

Adopté



No de résolution
ou annotation

027-25/02

Affichage de poste – Réceptionniste

Proposé par Jacques Fleury d'approuver l'affichage du poste de réceptionniste / commis à la taxation, tel que présenté.

Adopté

13. Date de la prochaine réunion

028-25/02

Proposé par Neil Maloney que la prochaine réunion régulière du conseil ait lieu le lundi 10 mars 2025.

Adopté

14. Clôture de la réunion

029-25/02

Proposé par Corey Bissonnette que la séance soit levée à 20h35.

Adopté



Directrice générale / Greffière-trésorière

Maire

Je, Donald Gagnon, maire, certifie que la signature de ce procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient, conformément à l'article 142 (2) du Code municipal.

La version française est la version officielle - The French version is the official version